



# VOIX OUVRIERE

POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE

MARDI 29 NOV. 1966 — N° 70

Paraît toutes les deux semaines — 0,50 F



## SOLIDARITÉ AVEC HUGO BLANCO

**L**E 4 novembre, le procureur du Conseil suprême de justice militaire de Lima a demandé la peine de mort contre le militant révolutionnaire Hugo Blanco, et il vient de l'obtenir. Hugo Blanco a derrière lui un long passé de lutte contre les exploités et sa vie est un témoignage de son attachement à la cause révolutionnaire. Militant trotskyste, dirigeant de l'organisation péruvienne F.I.R. (Front de la gauche révolutionnaire), Hugo Blanco a toujours su montrer un courage et une abnégation sans limites dans sa lutte contre la bourgeoisie et l'oligarchie terrienne de son pays. En 1962, il organisait un syndicat groupant plus de 10.000 paysans indiens de la vallée de la Convention. Les Indiens, protégés par des groupes d'auto-défense occupaient les latifundias. En 1963, il organisait encore des syndicats agricoles dans les hautes vallées andines.

Hugo Blanco fut arrêté il y a environ 2 ans alors que, malade, ses camarades le transportaient pour le faire soigner. Il y a deux mois, le tribunal militaire de Tacna le condamna à 25 ans de prison. Des peines importantes de prison furent aussi infligées à 7 syndicalistes paysans révolutionnaires. Aujourd'hui, malgré les grèves étudiantes de solidarité dans plusieurs universités péruviennes, l'appareil militaro-policié des classes exploitantes vient de rendre son verdict : Hugo Blanco est condamné à mort, Hugo Blanco doit mourir. Nous ne savons pas quel sort a été réservé aux 7 syndicalistes détenus avec lui et qui ont réclamé l'honneur d'être liés au sort de Blanco et, s'il devait être fusillé, de l'être avec lui.

Au Pérou, au Mexique, dans toute l'Amérique latine, les classes dirigeantes se maintiennent au pouvoir par la torture et l'assassinat. Hier, Adolphe Gilly et ses camarades ont été arrêtés et torturés au Mexique comme instigateurs « d'une vaste conspiration communiste patronnée par le mouvement trotskyste », aujourd'hui Hugo Blanco est condamné à mort, et combien d'autres, moins connus, disparaissent dans les prisons, succombent à la torture avant même que d'être jugés !

Nous exprimons notre plus complète solidarité avec Hugo Blanco et ses camarades. Nous ressentons avec douleur les coups sanglants qui sont portés aux révolutionnaires d'Amérique latine. Mais nous savons que les jours des assassins sont comptés, qu'un moment viendra où les travailleurs sauront régler leur compte aux exploités et où ils mettront fin à une société où on assassine ceux qui luttent pour la dignité humaine.

## LES MANIFESTANTS DU 23 NOVEMBRE

### «La rue aux travailleurs»

Le 23 novembre CGT et CFDT ont appelé les travailleurs à manifester pour protester contre l'aspect ridicule des « mesures sociales » décidées en Conseil des ministres du mercredi 16 novembre. En effet en dehors de la décision concrète de relever de 6 % l'allocation de chômage (ce qui intéresse 33.000 chômeurs) soit 30 à 44 centimes par jour (le prix d'un journal) rien n'est prévu si ce n'est des commissions d'études des différents problèmes dans le cadre du V<sup>e</sup> plan, il va sans dire.

Mais pour les syndicats « manifestation » cela va de la simple pétition au rassemblement contrôlé et dirigé sur la voie publique en passant par les débrayages de 1/4 d'heure à une ou deux heures.

Pour Paris il fut néanmoins décidé une manifestation de la gare de l'Est à la République.

Mais le Gouvernement peu soucieux de voir les travailleurs se rassembler dans la rue, interdit la manifestation.

Les organisateurs CGT et CFDT décidèrent de relever le défi mais en termes imprécis et ambigus malgré les 3 millions de tracts distribués : il était question « de donner encore plus d'ampleur à la manifestation du 23 novembre. »

Mais dans la pratique il s'agissait de se replier sur le rassemblement devant la Bourse du Travail autorisé par le Préfet. Ceux de banlieue étant, dans la plupart des cas invités à se rassembler dans leur localité.

La CGT et la CFDT voulaient sauver l'honneur sans risquer de s'opposer sérieusement à l'interdiction gouvernementale.

C'est ainsi que chez Renault où les syndicats savent rassembler de 10 à 12.000 ouvriers ils réussirent à regrouper une cinquantaine de personnes à la Maison des syndicats alors que l'entreprise compte plus du double de délégués.

Il en fut un peu partout de même et c'est pourquoi devant la Bourse du Travail se retrouvèrent seulement 15 à 20.000 prolétaires sur les 2 ou 3 millions que compte la région parisienne.

● suite page 2

### Trois ans après l'assassinat de Kennedy

## Les vrais coupables ne sont pas jugés... et ne sont pas près de l'être

**I**l y a trois ans, le 22 novembre 1963, le président des U.S.A., Kennedy, est tombé, la tête fracassée. Il n'est certes pas de notre propos de commémorer un anniversaire ou de s'apitoyer sur le sort de l'homme. Il est mort en service, au service de sa classe, la bourgeoisie américaine. Mais aujourd'hui, trois ans après, des voix s'élèvent un peu partout dans le monde pour contester la version officielle des circonstances de sa mort.

Cette version, on la connaît. L'histoire sordide de l'assassinat de l'assassin présumé devant le gratin de la police de Dallas, devant des centaines de milliers de télespectateurs, était censée mettre le point final à une enquête qui à ce moment n'était pour ainsi dire pas encore commencée.

Le rapport de la commission Warren, chargée de faire la lumière sur l'affaire, avait conclu à la culpabilité d'Oswald. On a certes laissé entendre qu'Oswald aurait pu avoir des accointances avec Cuba ou l'U.R.S.S. Mais on n'a pas trop insisté. Oswald était le seul coupable, c'était bien simple, il suffisait d'y penser. Et Oswald assassiné, avec le meurtrier on a enterré le meurtre.

Depuis, pourtant, l'admirable limpidité de cet « incident » regrettable est quelque peu troublée. Le livre d'un avocat new-yorkais contestant les conclusions de la commission Warren est devenu un best-seller. Un membre de cette même commission estime que toute la lumière n'a pas été faite sur l'affaire. L'ancien conseiller de John Kennedy demande une nouvelle enquête. Jusqu'au procureur de Dallas — où va se nicher le sens de la justice — qui déclare que beaucoup de choses n'ont pas été éclaircies.

Les plus grands journaux américains envahis d'un subit besoin de lumière fouillent avec complaisance les coins sombres. On dévoile brusquement d'étranges machinations. Des films dont les

images sont interverties afin de prouver que le président est tombé dans un certain sens. Des pellicules gênantes retouchées par le F.B.I. ou « perdues ». Destruction du procès-verbal d'autopsie. Un journaliste va jusqu'à révéler que plus d'une dizaine de témoins dont les témoignages allaient dans le sens opposé à celui de la commission Warren sont morts depuis l'étouffement de l'affaire dans des circonstances — insinue le journaliste — fort mystérieuses. En un mot les conclusions simplistes et respectables du respectable membre de la Cour Suprême sont quelque peu ternies.

Bien sûr on peut se demander comment se fait-il que les lesdits grands journaux mirent trois ans pour publier les photos compromettantes gardées dans leurs archives. On peut se demander quelle subite révélation a bien pu ébranler simultanément plusieurs convictions solidement établies ?

Y a-t-il une orchestration derrière cette sorte de campagne déclenchée pour des motifs si honorables par des individus si honorables ? Rien ne permet de l'affirmer avec certitude quoique dans le sourd conflit qui oppose les clans Johnson et Kennedy pour la direction du parti démocrate et de l'Etat, ces révélations apportent trop d'eau au moulin de ces derniers pour qu'on puisse raisonnablement supposer qu'ils n'y

● suite page 4

### LA DÉMOCRATIE



La moitié du temps de parole à la majorité.



La moitié à l'opposition. (Voir article page 3)

# La manifestation du 23 novembre à la Bourse du Travail de Paris

**L**E 18 novembre 1966, les unions parisiennes de syndicats C.G.T. et C.F.D.T. décidaient, dans le cadre de la journée nationale d'action du 23 novembre, une manifestation. Elles appelaient les travailleurs à se rassembler à partir de 17 h 30 à la Gare de l'Est pour se rendre ensuite place de la République. La section de Seine-et-Oise de la F.E.N. se joignait à cet appel.

Le 19, la Préfecture de Police faisait savoir que cette manifestation était interdite. Elle invoquait à ce propos « les graves perturbations dans la circulation qui en résulteraient et la gêne pour la population parisienne ».

Touchante intention du Préfet qui, d'habitude, se précécupe fort peu des embouteillages monstres dans Paris.

Ce qui allait être la « riposte » des syndicats ne tarda pas à être connu. En fait la CGT et la CFDT reculaient et transformaient le caractère de la manifestation en appelant à un « rassemblement de masse » devant la Bourse du Travail à partir de 17 h 30.

Bien piètre riposte, qui satisfaisait plus le gouvernement et les partisans des « voies pacifiques » que les militants dans les entreprises.

## « LE RASSEMBLEMENT DE MASSE »

Le 23 novembre, à partir de 16 h 30 les travailleurs arrivent par petits groupes, à l'angle du boulevard de Magenta et de la rue du Château d'Eau.

A 17 heures, ils sont déjà plusieurs milliers. Et à 17 h 30 c'est une véritable marée humaine qui se presse devant la Bourse du Travail. On n'attend plus que les orateurs. Vers 18 heures ils prennent place à la tribune. Les manifestants continuent à arriver. A 18 h 30 c'est sans doute plus de 20.000 personnes qui seront sur place.

De nombreuses banderoles, des milliers de pancartes reprenant les revendications syndicales : « 600 F par mois », « les 40 heures », « Unité », etc... sont dressées au-dessus de la foule.

Trois orateurs vont se partager le micro.

D'abord, D. Renard de la Section de S.-et-O. de la F.E.N., qui montrera les raisons qu'ont les enseignants, et les fonctionnaires en général, de se lier à la lutte des autres travailleurs. Il évoquera la situation de l'Ecole Publique et terminera sur la nécessité pour toutes les organisations syndicales de se battre en commun. « Unité », « Unité » vont scander les manifestants.

Ensuite J. Dréan de la CGT insistera surtout sur le fait que « le pouvoir et les patrons peuvent mesurer l'effet de leur interdit. Nous sommes rassemblés par dizaines de milliers... »

Quant à Duvivier de la CFDT, il insistera sur la « bonne volonté » des syndicats qui ne demandent qu'à « discuter et négocier véritablement » avec le patronat et le gouvernement.

## UNE MANIFESTATION « HONTEUSE » !

Il est très révélateur de relever la touchante unanimité avec laquelle, le *Figaro* et *l'Humanité* l'un pour déplorer, l'autre pour ignorer, ont rapporté ce qui s'est passé à la fin du rassemblement. Dans *Le Figaro* du 24/11, on peut lire : « Le rassemblement organisé hier soir devant la Bourse du Travail se serait déroulé jusqu'au bout sans incident si les mots d'ordre officiels des syndicats avaient été respectés. Il n'en a pas été ainsi. Tandis que tout heurt entre manifestants et forces de police avait pu être évité jusque-là, certains éléments prenaient sur la fin, la direction des opérations et réussissaient à organiser un défilé ».

Et voici comment *L'Humanité* du même jour rapporte la manifestation : « Il est 19 heures. Et c'est en affirmant leur volonté de faire céder patronat et gouvernement que de nombreux participants, effectuant en guise de dispersion une sorte de défilé à l'envers, remontent le boulevard de Magenta et s'en vont prendre le métro... à la gare de l'Est ».

On comprend que *l'Humanité* n'ait pas rapporté ce qui s'était passé, puisque cela s'est fait contre la volonté des bureaucrates syndicaux.

C'est en effet vers 19 heures

et après l'audition pendant 1 heure de discours d'auto-satisfaction que la véritable manifestation commença. Elle était d'ailleurs prévisible. Ainsi au moment où le représentant de la CGT, J. Dréan, disait au micro de la Bourse du Travail « le gouvernement nous a empêché de manifester », il s'est trouvé dans la foule des travailleurs pour dire : « si nous le voulons, on ne peut rien nous interdire ».

Et malgré tous les efforts des orateurs pour nous faire croire que nous avions « riposté », puis, que « nous sommes dans la rue, que nous occupons un bout du Magenta, un bout de la rue de la Douane et de la Place de la République », le service d'ordre syndical ne put empêcher un cortège de se former.

En quelques minutes, aux cris de « A la gare de l'Est » plusieurs milliers de manifestants se groupèrent sur le Magenta et marchèrent en direction de la gare de l'Est. En tête des jeunes au coude à coude. Et puis le flot des manifestants. Les militants de la CFDT et de la CGT avaient gardé leurs pancartes.

Heureux d'avoir vaincu l'apathie des directions syndicales, les travailleurs scandaient de toutes leurs forces : « Liberté syndicale ». En passant devant une permanence de la SFIO, on peut lire au balcon une banderole : « Solidarité avec les travailleurs en lutte pour leurs revendications ».

Là aussi l'atmosphère est bon enfant. « Liberté syndicale » et « Des sous Charlot » sont les mots d'ordre qui sont repris le plus. Mais un peu partout des refrains de l'Internationale fusent, seulement les refrains, car on ne connaît pas les couplets.

La section CGT des PTT du 11<sup>e</sup> arbore un magnifique drapeau rouge et se sont les plus ardents chanteurs de l'Internationale.

Des cris divers s'élèvent de la foule ; des poings se lèvent, l'Internationale est entonnée.

En route, à mi-chemin, un « cordon syndical » tente d'empêcher les travailleurs de passer : « Camarades, il faut arrêter... » Pour toute réponse, il y a une petite bousculade et le « service d'ordre » est happé par le flot des manifestants.

Ceux-ci arrivent à la gare de l'Est où des cars de flics sont en place. Là, à la vue des voitures noires, un cri de colère jaillit qui sera repris par des milliers de poitrines : « **La rue aux travailleurs** » !

Les manifestants passent devant la gare. Au carrefour il y a un léger flottement. Cela ne dure pas. Les jeunes qui se sont mis à la tête sont bien décidés à faire ce que de Gaulle leur a interdit : manifester de la gare de l'Est à la République et le défilé repart en sens inverse.

De nouveau les slogans jaillissent : « Liberté syndicale », « des sous Charlot », « la rue aux travailleurs » et même « le pouvoir aux travailleurs ».

Beaucoup d'enthousiasme, malgré tout il y a moins de participants qu'à l'aller. Mais les milliers de travailleurs qui ont manifesté ont gagné. Ils n'ont pas attendu, pour montrer leur opposition au gouvernement, de « bien voter » en mars prochain, comme le leur avait laissé entendre l'orateur CFDT. Ils ont répondu à l'interdiction gouvernementale et au « dégonflage » des directions syndicales en occupant la rue.

Dans les bus et les cars stoppés sur la chaussée, les travailleurs qui rentrent chez eux encouragent les manifestants de la main et de la voix. Un chauffeur de car accompagne les slogans de son klaxon !

Le défilé arrive de nouveau devant la Bourse du Travail. Un peu plus loin un cordon de flics barre le boulevard. Devant eux, un autre barrage, de militants

syndicaux celui-là, tente à nouveau d'exhorter les manifestants à se disperser et surtout essaie de les empêcher de passer.

La manifestation s'arrête, hésite ! Les travailleurs se regroupent. Aux premiers rangs, la chaîne se resserre. On y va ! Les flics ont les mains nues. Ils se contentent de repousser.

Le barrage sera rompu en un point. 200 à 300 personnes s'y engouffrent, se regroupent et continuent vers le boulevard Saint-Martin. Mais le reste de la manifestation n'a pas suivi. Derrière le double barrage de la police et des « bonzes » syndicaux ce sera la dispersion.

Par petits groupes les travailleurs quittent la République, tandis que la police envahit la place. Il est 20 heures.

Cette manifestation ne fût pas, comme a tenté de le montrer « Le Figaro » le fait « d'éléments communistes ». S'il s'est trouvé bien sûr des militants d'extrême-gauche à la tête du défilé, celui-ci fut le fait des travailleurs et des militants syndicaux qui participaient au rassemblement. Ils avaient été trompés par le radicalisme verbal de leurs dirigeants. Et comme leur envie de ne pas laisser la classe ouvrière sur un échec était grande, ils ont passé outre « les consignes de calme » en effectuant une véritable manifestation.

Que cela ne plaise pas à ces Messieurs de *l'Humanité* ou du *Figaro*, la classe ouvrière s'en moque. Dans cette affaire elle a montré la seule voie juste et elle est gagnante.

Catherine OLIVIER.

## « LA RUE AUX TRAVAILLEURS »

● suite de la page 1

pour « relever le gant ». Non pour entendre des discours mais pour manifester.

Ce qu'ils firent !

La manifestation initialement prévue de la gare de l'Est à la République ils la firent en sens inverse de la République à la gare de l'Est et les plus combattifs refirent même le trajet jusqu'à la République, réalisant ainsi l'objectif initial de la manifestation.

Et cette manifestation qui releva le défi n'eut pas lieu sous l'impulsion des dirigeants syndicaux. Bien au contraire. A plusieurs reprises ils appelèrent à la dispersion ; en plusieurs endroits les cordons du service d'ordre syndical doublés parfois par la police, tentèrent sans succès de mettre fin à la manifestation.

20.000 manifestants à la République c'est peu. Mais si l'on considère l'interdiction gouvernementale et la dérobade des dirigeants syndicaux d'une part, et le fait que 10 ou peut-être 20 fois plus ont débrayé, mais sont rentrés chez eux à cause du man-

que d'organisation d'autre part ; qu'un nombre relativement important se serait rendu à la manifestation si elle avait été organisée dans leur entreprise, mais sont restés au travail parce qu'ils en ont assez des débrayages d'une heure avant la sortie, cela montre que la classe ouvrière a encore de nombreuses réserves pour se battre avec succès.

Les 20.000 manifestants de la République ont fait la démonstration que l'on peut passer outre une interdiction gouvernementale même quand les appareils syndicaux bloquent les freins.

On peut imaginer ce que pourra la classe ouvrière quand elle le voudra.

Mais ceux qui se retrouvèrent à l'angle du bd de Magenta et de la rue du Château d'Eau étaient venus pour relever le défi. Ceux qui étaient là c'étaient ceux qui avaient pris au sérieux les mots d'ordre sans saisir l'hypocrite démagogie qui se cachait derrière.

Ceux qui étaient venus manifester étaient vraiment venus

## Une nouvelle recrue pour les PROCHINOIS

**S**ECRETAIRE général du Centre d'études et de recherches marxiste, professeur à l'école centrale du Parti, ancien dirigeant du Mouvement de la paix, spécialiste, avec son ami Gaudy, du dialogue avec les chrétiens, Gilbert Mury a récemment quitté le P.C.F. pour rejoindre le Mouvement communiste français marxiste-léniniste (pro-chinois).

La presse bourgeoise a donné un éclat particulier à ce départ parlant d'une nouvelle « scission » au sein du P.C.F. En fait, le parti de Waldek-Rochet n'est guère affaibli par la défection de Gilbert Mury. Il dispose en effet d'une réserve abondante de pseudo-intellectuels, dont les chefs de file sont Aragon et Gaudy, et qui sont toujours prêts à se prostituer pour un quelconque poste de bureaucrate. Quant aux pro-Chinois, ils font là une recrue à leur image qui illustre, si besoin en est, leur nature véritable. L'ancien dirigeant du P.C.F. ne leur apporte que sa crasse intellec-

tuelle et son mépris de la classe ouvrière. Il nous trace lui-même, dans le numéro 28 de *l'Humanité Nouvelle* daté du 17 novembre 1966, un tableau assez juste de sa propre vie militante. On y apprend qu'il a adhéré au P.C.F. en 1940, animé par la « haine de l'impérialisme allemand », qu'il n'a jamais cessé de lutter contre la déstalinisation et même, prouesse valeureuse, qu'il avait réussi à rendre public son désaccord : « Cependant, prenant prétexte d'une allusion d'Egard Morin dans « France-Observateur », j'avais réussi à rendre publique mon opposition à la condamnation de Staline par le XX<sup>e</sup> Congrès du P.C.U.S. et sa reprise en compte par le XIV<sup>e</sup> Congrès du P.C.F. » Gilbert Mury persévéra ensuite dans cette voie en s'élevant vigoureusement contre « l'attitude adoptée par l'« Humanité » à l'encontre de l'Union Soviétique lors du procès de Daniel et de Siniavski ». (Il s'agissait d'un article d'Aragon protestant contre la condamnation des deux écrivains.)

Mais, malgré ses nombreuses

« divergences », Mury est un opposant discipliné et il nous le dit : « Certes, je n'ai jamais réclamé le droit d'expression pour les tendances... et je ne le réclamerai jamais. »

Gilbert Mury a donc enfin trouvé sa voie et, désireux de « relever le drapeau de l'indépendance nationale », il vient d'adhérer au mouvement pro-chinois qui veut, paraît-il, créer un nouveau parti réellement communiste, mais avec des méthodes qui le sont moins. Qu'on en juge : « Le Mouvement communiste français marxiste-léniniste offre désormais à tous les militants la possibilité de rejoindre une organisation qui rassemble autour d'elle, sans distinction d'opinions philosophiques ou religieuses les plus larges masses d'exploités, les couches profondes de la nation. »

Armés de la pensée géniale de Mao, guidés par des méthodes organisationnelles sociales-démocrates, renforcés par l'adhésion du marxiste théologien Mury, les pro-Chinois prennent vraiment un bon départ.

F. DELAIN.

## A PARIS

La prochaine réunion du

# Cercle Léon Trotsky

aura lieu le :

LUNDI 19 DECEMBRE, à 20 h 30, Palais de la Mutualité. Salle C, 1<sup>er</sup> étage, 24, rue Saint-Victor. Métro : Maubert-Mutualité, sur le sujet :

**LA CONSTRUCTION DU PARTI REVOLUTIONNAIRE PASSE-T-ELLE PAR LE REDRESSEMENT DU P.C.F. ?**

NOTA : Cette réunion n'est pas publique. Entrée uniquement sur invitations. Ces invitations peuvent être retirées à nos permanences ou à la librairie : LA NEF DE PARIS, 25, rue des Boulangers, Paris-5<sup>e</sup>

# « Majorité » et « Minorité », M. Mitterrand pour le droit de vote à 18 ans

**M. MITTERRAND, ex-candidat de la gauche, et actuel président de la Fédération démocrate et socialiste, vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi visant à ramener de 21 à 18 ans l'âge minimum nécessaire pour être électeur.**

Le droit de vote à 18 ans serait une mesure à laquelle des révolutionnaires ne pourraient pas s'opposer, bien au contraire, car en fait, ce n'est pas seulement le droit de vote, c'est la majorité civile à cet âge qui serait juste, incluant non seulement le droit de vote, mais aussi celui d'être député !

A 18 ans, des dizaines de milliers de jeunes travailleurs ne sont-ils pas soumis au moins autant, sinon plus que leurs aînés, à l'exploitation capitaliste quotidienne ?

A 18 ans, n'est-on pas « judiciairement » majeur, c'est-à-dire jugé suffisamment responsable de ses actes par la société bourgeoise pour relever, non plus du tribunal pour enfants, mais de la cour d'assises ?

A 18 ans, n'est-on pas suffisamment mûr pour que la bourgeoisie n'hésite pas, le cas échéant, à vous envoyer crever dans la boue des tranchées ou dans les djebels pour la défense de ses intérêts, pardon... des valeurs éternelles de la civilisation ?

Or ils n'avaient pas le « droit de vote » les milliers de jeunes que les Mollet, les Mendès et les de Gaulle envoyèrent mourir en Algérie, après leur avoir fait accom-

plir les sales besognes de répression de leur guerre coloniale.

Et si la bourgeoisie s'est refusée jusqu'à présent à donner le droit de vote aux jeunes, tant qu'ils ne sont pas revenus du service militaire, c'est parce qu'elle tient, elle qui parle tant de « civisme », à les détourner de la vie politique à un âge où, plus qu'à tout autre peut-être, ils peuvent être directement concernés par les décisions des « élus de la nation ».

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Le bulletin de vote ne serait pas plus une arme entre les mains des jeunes de 18 à 21 ans qu'il ne l'est entre celles de leurs aînés.

Si les révolutionnaires revendiquent, entre bien d'autres choses, le droit de vote à 18 ans, c'est parce qu'ils défendent, dans une société faite pour les vieux — les vieux bourgeois s'entend — le droit pour les jeunes, à partir du moment où ils sont en âge d'être exploités, d'être considérés comme des combattants à part entière de la lutte de classe, de la lutte contre l'exploitation capitaliste. (C'est pourquoi ils revendiquent aussi le droit pour les jeunes d'être électeurs et éligibles lors des élections de délégués du personnel.)

Mais lorsque M. Mitterrand réclame le droit de vote à partir de 18 ans, ce ne sont pas de telles considérations qui l'animent.

Ce projet de loi déposé à quelques mois des élections législatives rappelle trop sa prise de position en faveur de l'abolition de la loi de 1920 (interdisant toute propagande anti-conceptionnelle)... à la veille des élections présidentielles.

M. Mitterrand est un homme de gauche, bien sûr, mais vous ne voudriez tout de même pas qu'il défende, ne serait-ce que verbalement, les revendications économiques des travailleurs. Ce serait bien trop dangereux ; ceux-ci pourraient prendre ses promesses au sérieux, et au cas où une majorité de gauche serait élue (éventualité cependant fort improbable) exiger qu'elles soient tenues.

Alors, aujourd'hui comme il y a un an, M. Mitterrand est à la recherche de thèmes de campagne électorale garantis sans danger et capables de lui rapporter quelques voix.

Mais quand on est partisan

d'une politique qui, en bien des domaines, apparaît moins à gauche, ou plus exactement plus à droite, que celle du gouvernement (à propos de l'OTAN par exemple) cela n'est pas si facile.

Le problème de la loi de 1920 était sans doute une bonne idée. Mais bien que tous les candidats aux élections présidentielles, y compris de Gaulle par l'intermédiaire du gouvernement, se soient sentis obligés de se déclarer favorables à la modification de la législation en ce domaine, depuis un an on discute de la « pilule » (ce qui est une caricature du vrai problème) : et selon toute vraisemblance on en discutera encore longtemps.

M. Mitterrand s'est donc rabattu sur le droit de vote à 18 ans. C'est beaucoup plus aléatoire, sans doute, puisque cela s'adresse seulement à de futurs électeurs, mais on fait ce qu'on peut, et il faut bien préparer les

futures élections présidentielles.

Le plus drôle, si l'on peut dire, est que, pratiquement, tous les groupes parlementaires à l'Assemblée nationale se sont déjà déclarés favorables à un tel projet, même ceux de la majorité. C'est qu'il ne s'agit pas de mécontenter, pour une telle péca-dille, de futurs électeurs.

Et puis, c'est sans risque aucun, puisqu'il n'y a qu'une seule opposition, mais de taille sur le plan constitutionnel, celle du gouvernement qui refusera sans doute de discuter ce projet avant les élections législatives.

Après, on pourra toujours en discuter, cela n'engagera à rien, et meublera quelque peu les réunions de l'Assemblée.

Et si les jeunes veulent faire entendre leur voix, ce n'est pas en la donnant un jour (peut-être ?) à des Mitterrand qu'ils y parviendront.

Christian JUNG.

## TELE, mon droit !

Le gouvernement vient de fixer les modalités de la préparation radio-télévisée des législatives.

Par souci de démocratie, il accorde à l'opposition le même temps de passage sur l'antenne et les ondes, qu'il réserve à la majorité, c'est-à-dire à lui-même. L'équité est apparemment respectée.

Apparemment car ces messieurs de la Fédération, du Centre démocrate, du P.C.F., de la S.F.I.O., du P.S.U., de l'extrême-droite et consorts, n'auront plus, pour présenter leurs arguments contradictoires, qu'à se partager le temps total accordé à l'U.N.R. ce qui donnera probablement une proportion de 1 à 10, si ce n'est moins.

Les quelques minutes octroyées à chaque groupe d'opposition, ne peuvent absolument pas se mettre en balance avec les heures, dispensées à la majorité, depuis des années. Pour lutter « équitablement » contre cet acquis de la majorité, l'opposition aurait dû disposer d'un temps infiniment plus important. Encore cela n'aurait-il pas été suffisant, car le monopole de l'information n'est pas le seul avantage de la majorité en matière de propagande électorale. Les réalisations scolaires, sportives ou économiques, que peuvent présenter certains élus de la majorité, bien placés pour obtenir ces récompenses de leur fidélité, jouent plus en leur faveur, que ne peut le faire, pour elle, le programme tout potentiel et critique de l'opposition.

Pourtant, le porte-parole du Gouvernement a pris soin de faire remarquer que c'était déjà beaucoup et en tout cas plus que ne le laissait attendre le nombre de députés que chaque organisation peut aligner à la Chambre. Les formations politiques nouvelles, n'ayant pas et pour cause de représentation à l'Assemblée nationale, auront droit chacune à 7 minutes avant le premier tour et 5 minutes au second à condition qu'elles présentent au moins 75 candidats. (Rappelons que la majorité aura droit à 1 h 30 avant le premier tour et de 75 minutes au second).

C'est ce que M. Yvon Bourges appelle « tempérer » par souci d'équité !

Il ne manque pas d'audace. Mais là où l'audace devient de la pure escroquerie politique, c'est quand il affirme que la référence normale ne pouvait être que l'existence et l'importance d'un groupe à l'Assemblée nationale.

Chacun sait que la Constitution de la V<sup>e</sup> République s'est doublée d'une loi électorale inique, perfectionnée d'élections en élections, afin d'éliminer du Parlement toute opposition gênante pour le bon fonctionnement des Institutions parlementaires, et en particulier l'opposition communiste. Le scrutin uninominal, par

le jeu des désistements et des ententes, au 2<sup>e</sup> tour, aboutit purement et simplement à éliminer le candidat d'opposition qui a recueilli le plus grand nombre de voix au 1<sup>er</sup> tour. L'union sacrée de tous les partis de la majorité, du centre... et pourquoi pas de la S.F.I.O., contre le candidat communiste, arrive le plus souvent à désigner un candidat nullement représentatif de la volonté des électeurs.

C'est ainsi que le Parti communiste français qui recueille à peu près régulièrement 25 % des voix et qui, de ce point de vue est largement majoritaire dans le pays, voit sa représentation extrêmement réduite à l'Assemblée. Alors que l'U.N.R., qui recueille un nombre de voix moindre est représentée majoritairement à l'Assemblée. Tripatouillage des circonscriptions et surtout, rejet du scrutin proportionnel, au profit du scrutin uninominal qui autorise toutes les combines, déforme ainsi systématiquement la volonté de l'électorat.

C'est dire qu'en aucun cas, l'Assemblée nationale, désignée selon la loi électorale gaulliste, ne donne une image correcte de l'importance des groupes politiques dans le pays.

Et cela, l'inénarrable Bourges (celui qui a interdit la « Religieuse ») le reconnaît implicitement quand il parle de majorité et d'opposition. Il évite ainsi les termes majorité et minorité qui, s'ils veulent dire, à la rigueur, quelque chose à l'Assemblée, ne veulent plus rien dire dans le pays.

Le comble, c'est que le parti majoritaire de l'opposition, le P.C.F. nous demande de résoudre la quadrature du cercle : pour changer la loi électorale qui l'élimine de la Chambre, il nous propose de voter bien gentiment... dans le cadre de cette même loi.

Mais les lois se font et se défont, la légalité d'aujourd'hui, c'est l'aspect formel du rapport des forces d'hier. Que le rapport des forces change dans le pays et la loi devient caduque, même si dans les urnes, le résultat est à peu près le même. Mais pour que le rapport des forces change, il faut une autre décision, d'autres perspectives et une autre politique que celles que le P.C.F. met en avant.

Michel TOURNY.

## Une bonne conscience à bon compte

**D**EPUIS quelque temps les initiatives qui se veulent en faveur du peuple vietnamien sont nombreuses, preuve sans doute que, dans certains milieux en tout cas, le con lit sensibilise davantage l'opinion. Ainsi, entre autres, alors qu'en ce lundi 28 novembre ont lieu les « Six heures du Vietnam » au Palais de la Mutualité à Paris, un certain nombre de personnalités universitaires, artistiques, religieuses, politiques, etc., ont lancé « le mouvement du milliard ». Et des affiches invitent la population à donner une journée de salaire afin qu'au 31 décembre de cette année puisse être remis un milliard à la Croix-Rouge nord-vietnamienne.

Bien sûr, une telle initiative peut recueillir une certaine sympathie, d'abord parce que face à l'apathie et à l'indifférence de la majorité des gens vis-à-vis de la lutte du peuple vietnamien, elle apparaît positive, ensuite parce que même ceux qui voudraient faire « quelque chose » ne voient pas quoi.

Pourtant en réalité, ici, on ne nous propose rien de positif. Personne ne contestera en effet que ce milliard ne changera rien à la situation du peuple vietnamien, au rapport de force entre lui et l'armée américaine. Quant à la démonstration que l'on se propose de faire, c'est un geste de charité envers les victimes d'une guerre, ça n'est pas du tout un geste de solidarité envers la lutte d'opprimés contre leurs oppresseurs. Sinon, on nous aurait proposé de recueillir un milliard pour les maquisards vietcongs, pour qu'ils puissent se procurer ce dont ils ont besoin dans leur lutte et notamment des armes.

Mais de cela, il n'est pas question et il ne pouvait pas être question, quand on connaît la qualité de bon nombre de signa-

taires de l'appel parmi lesquels les gaullistes de gauche sont nombreux. A l'image de leur leader politique, présentement garant des intérêts de l'impérialisme français, ils déplorent fort, et à grand tapage, le sort du peuple vietnamien écrasé par le méchant concurrent américain. Le bruit qu'ils font à ce propos leur évite d'être prolifiques sur les responsabilités de l'impérialisme français lui-même dans cette guerre d'Indochine qu'il a commencée, ou de parler du sort des territoires et des hommes qu'il continue d'exploiter.

Quel U.N.R.-U.D.T. a déjà pris à partie Debré, député de la Réunion, pour les méthodes de truquage électoral que l'on sait, et a proposé de l'exclure du parti et de reconnaître le droit à l'indépendance des Réunionnais ? Quel a proposé que le gouvernement français ne se contente pas de paroles bienveillantes pour les vietnamiens mais leur fournisse une réelle assistance militaire ?

Mais on se garde bien d'aborder ce genre de problème. Plutôt que d'exiger de Dassault, député

U.N.R. lui aussi, la mise à la disposition des Vietnamiens de ses « Mirage », on préfère demander au bon peuple une journée de salaire pour la Croix-Rouge. C'est gentil, inefficace et rassurant. Et puis les élections approchent et, sans trop de frais, on se procure ainsi une réputation d'homme de gauche, en proposant aux Français de s'acheter une bonne conscience. Au prix d'une journée de salaire, celle-ci n'est d'ailleurs pas chère. Mais il est vrai que ce ne doit pas être marchandise très cotée dans le milieu gaulliste.

Ce que l'on comprend mal, c'est ce que vient faire dans cette galère un secrétaire d'une des tendances de la IV<sup>e</sup> Internationale, Pierre Frank, dont on peut relever le nom parmi les signataires de l'appel. Le rôle des révolutionnaires n'est pas d'appeler à la charité publique à l'unisson des professionnels de la chose, curés, pasteurs et rabbins, qu'on ne s'étonnera pas de retrouver nombreux dans cette affaire. Ce rôle ne serait-il pas, au contraire, même si c'est plus difficile, de mettre l'accent sur la solidarité effective qui doit lier dans la lutte tous les opprimés du monde contre leurs oppresseurs. Etre solidaire de la lutte du peuple vietnamien, en France, aujourd'hui, ce ne peut être que participer à la lutte du prolétariat français contre ses exploités et même la susciter ?

Le reste n'est, au mieux, que geste sans portée réelle ou, au pire, qu'hypocrisie calculée...

Jacques MORAND.

# USA Le "POUVOIR NOIR", nouvel

# de la

**S** I le slogan « Pouvoir noir » est apparu l'été dernier, la vague actuelle de la lutte des noirs américains pour les droits civiques remonte à 1953. Elle se manifesta tout d'abord dans les communautés noires du Sud.

En 1954, toute la population de Montgomery (Alabama) participa à un boycott des autobus qui dura près d'un an. Ce mouvement était dirigé par les Pasteurs Martin Luther King Jr. et Abernathy et par E.O. Nixon, militant syndicaliste du Nord.

Les Noirs commencèrent par réclamer la suppression de la ségrégation dans les transports publics (dans les autobus, ils n'avaient droit qu'aux sièges du fond). Par la suite ils réclamèrent également le droit d'être conducteur d'autobus. Douze ans ont passé et ils n'ont plus aucune illusion sur la volonté du Gouvernement de satisfaire leurs revendications.

Ce slogan de « Pouvoir Noir » dont parlent tous les journaux a surgi au cours de la campagne pour leur inscription sur les listes électorales. Ils étaient écartés des votes par toute une série de lois (jusqu'en 1956, dans certains Etats il fallait payer des droits pour être électeur), par des mesures administratives, et surtout par le terrorisme. Des organisations noires se formèrent, essayant de combattre l'hégémonie du Parti Démocrate raciste. En 1964 par exemple, le Mississippi Freedom Democratic Party (Parti Démocrate de la Liberté du Mississippi) aidé par le Comité de Coordination des Etudiants non-violents (SNCC) opposa ses

délégués à ceux du Parti Démocrate blanc pour le Congrès du Parti Démocrate. Ils n'obtinrent pas gain de cause, et ce furent les délégués blancs, sur lesquels, en fait, les Noirs n'avaient pas le droit de se prononcer, qui siègèrent au Congrès.

En Alabama, dans une lointaine commune rurale, peuplée à 81 % de Noirs, Lowndes, une Organisation pour la Liberté — le Lowndes County Freedom Organization — se constitua en 1965. Elle n'a jamais essayé d'entrer au Parti Démocrate, connaissant trop bien ses voisins blancs: Thomas Coleman, leader Démocrate de Lowndes avait été condamné pour avoir tiré sur le Pasteur Morriscoe, défenseur des Droits Civiques.

Cette organisation fut fondée par Stokely Carmichael et des militants du SNCC. Leur but était de présenter des candidats aux

élections municipales. En mai 1966, une liste de sept noms fut établie au cours d'un meeting regroupant un millier de personnes. Ils revendiquaient les postes-clés, ceux de sheriff, de contrôleur des contributions, de percepteur, ainsi que des sièges au Conseil de l'Enseignement.

La Lowndes County Freedom Organization était décidée à sortir du cadre électoral traditionnel, car, comme le déclarait Sidney Logan Jr., candidat au poste de sheriff « il est pratiquement impossible qu'un noir soit inscrit sur les listes électorales du Parti Démocrate. Les Partis Démocrate et Républicain sont contrôlés par l'édifice du pouvoir blanc ». Au cours de la même interview, interrogé sur l'expression « Pouvoir Noir », il répondit : « Nous représentons ceux qui sont écartés du pouvoir ».

De son côté, Mme Moore, candidate au poste de contrôleur des contributions expliqua que « la presse a mal interprété ce terme. Nous voulons le pouvoir et nous sommes noirs. Nous ne pouvons donc pas être pour le Pouvoir Blanc ». Elle déclara, en ce qui concerne les impôts que « 87 familles blanches possèdent 90 % des terres de la commune de Lowndes. Les riches n'ont jamais payé leur véritable part d'impôts ».

Stokely Carmichael, élu président du SNCC en 1966, fut le premier à parler de « Pouvoir Noir », l'été dernier, pendant la marche pour la liberté dirigée par Meredith, dans le Mississippi. Il entend, par Pouvoir Noir, l'ouverture de magasins tenus par des noirs dans leurs quartiers, les bénéfices servant à soutenir le mouvement. Il ajouta : « Nous devons contrôler l'appareil politique de notre communauté. Nous devons demander des comptes aux responsables politiques » (Les responsables appointés du Parti Démocrate ont en main toute l'administration du Sud et particulièrement celle des petites localités).

Le SNCC déclare : «... Nous devons nous séparer des blancs former nos propres institutions nos organismes de crédit, nos coopératives, nos partis politiques, écrire notre propre histoire ».

Le SNCC a parfaitement compris que la Conférence de la Maison Blanche pour les Droits Civiques, organisée par Johnson n'était qu'une tentative pour faire apparaître les Etats-Unis sous un jour meilleur. Non seulement il refusa de se rendre à l'invitation de Johnson, mais aussi, il manifesta contre cette Conférence.

Le SNCC s'oppose à l'agression U.S. au Viet-nam, qu'il dénonce avec la plupart des organisations noires, comme une guerre raciste. Carmichael, parlant à un rassemblement de 2.000 noirs, déclara à ce sujet : « Nous ne laisserons pas nos frères noirs se battre au Vietnam, car nous avons besoin d'eux ici pour combattre avec nous ».

La bourgeoisie et ses séides les libéraux blancs et les « Oncles Tom », sont terrifiés par le slogan de « Pouvoir Noir ». I

## La Cour Suprême à l'aide des racistes

**P**AR un vote de 5 voix contre 4, la Cour Suprême des Etats-Unis vient d'autoriser l'interdiction par les différents Etats de l'accès de ses terrains et bâtiments aux militants intégrationnistes (voir « Le Monde » du 16 novembre 1966).

Cette décision va à l'encontre de toute une série de mesures qui avaient été prises depuis 1961 pour permettre aux militants intégrationnistes de manifester pacifiquement.

Chose paradoxale, l'égalité raciale est théoriquement reconnue par la loi, et ce sont les défenseurs de cette même loi qui veulent interdire que les intégrationnistes réclament son application. Il y a de quoi s'y perdre.

Pourtant l'explication en est simple. Le mouvement pour l'in-

tégration raciale, les manifestations, les émeutes et les scandales qu'il a provoqués ces dernières années n'ont pu être passés sous silence. Force a été au gouvernement américain de reconnaître son existence en prenant officiellement fait et cause pour l'intégration raciale.

D'autre part, la publicité autorisée par le gouvernement, autour du problème racial, lui permettait de faire relativement bonne figure et d'expliquer que si les Noirs ne pouvaient accéder à l'égalité civique et jouir des mêmes droits que les Blancs, c'est parce qu'il y avait des éléments incontrôlables dans la population... Mais lorsque lesdits éléments incontrôlables sont également chefs de la police ou gouverneur d'Etat, c'est-à-dire ceux qui sont chargés de faire appliquer la loi, on se demande vraiment ce que le gouvernement « contrôle » !

Car le problème est précisément que toutes les mesures du gouvernement U.S. demeurent lettres mortes parce que l'appareil d'Etat, formé de racistes notoires n'est pas décidé à les appliquer.

La décision de la cour suprême ne fait qu'entériner un état de fait. Donc, à moins de la dissoudre, c'est-à-dire de se suicider, il n'y a aucune chance de voir ce gouvernement prendre des sanctions contre ses propres hommes.

On se souvient que récemment le Sénat avait refusé de voter une loi condamnant la discrimination raciale en ce qui concerne le logement.

Aujourd'hui cette décision de la Cour Suprême, tout comme celle du Sénat, démasquera un peu plus l'apparence « anti-raciste » de l'administration Johnson.

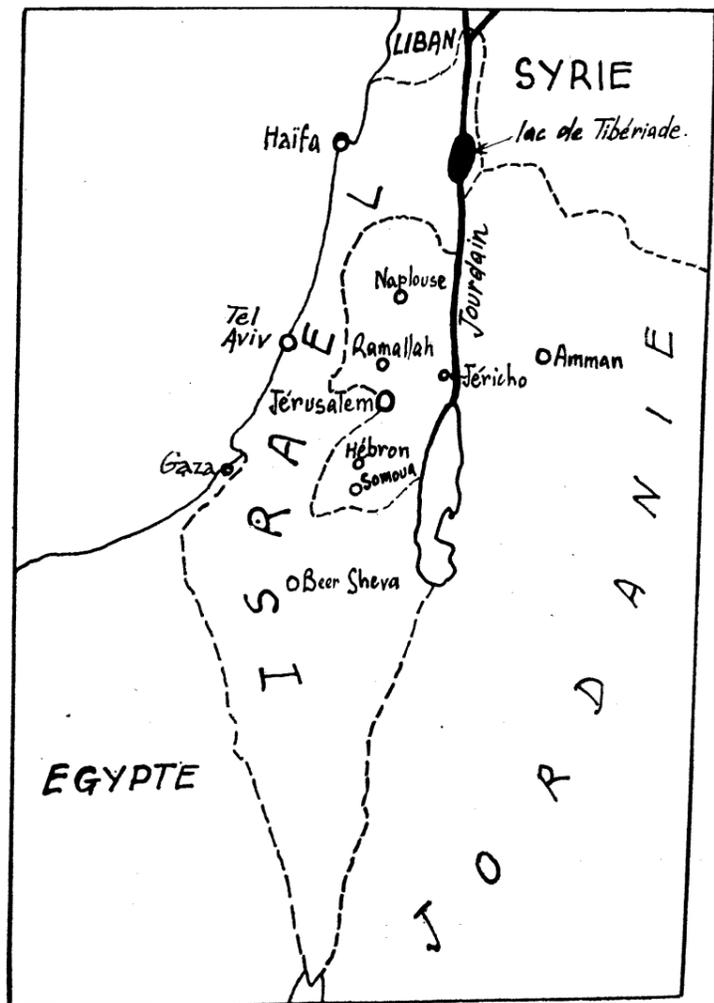
L. TOURFAN.

## TROIS ANS Les vrais

● suite de la page 1

soient pour rien. Quoi qu'il en soit et aussi limitées que puissent être les révélations de ces messieurs, elles soulèvent un petit — oh ! combien petit — coin de ce voile immaculé qu'est cette si parfaite démocratie, pour laisser entrevoir la sordide réalité

## MOYEN-ORIENT



## Le dernier pion anglais en danger

**L**A situation reste tendue en Jordanie après les manifestations qui, à Naplouse, Hebron, Ramallah, Jéricho, Jenine et dans les camps de réfugiés palestiniens, ont été réprimées par la troupe. Le secteur jordanien de Jérusalem a été investi par la Légion arabe. Toute la partie palestinienne de la Jordanie est en révolte contre le roi Hussein. L'eau, l'électricité, le téléphone, les routes sont coupés. Tous les journaux ont cessé de paraître.

L'attaque israélienne du 13 novembre dernier a en fait servi de catalyseur à un mécontentement populaire profondément ancré dans la population palestinienne du pays. Il faut souligner le caractère particulièrement odieux et répugnant de cette attaque qui se voulait avant tout dirigée contre la population civile palestinienne, accusée de protéger et d'accueillir des éléments terroristes anti-israéliens. A Kerbet-al-Markez, Kerbet-Jimba, Somoa, Rafat, Medja, Rajah, les Israéliens firent sauter à la dynamite plus de 40 habitations civiles après les avoir fait évacuer par leurs habitants. Qui connaît la situation catastrophique des réfugiés, qui sait ce que représente une demeure, même modeste, pour ceux qui ont eu la chance de s'évader de l'enfer des bidonvilles des camps (où crouissent depuis 18 ans plus d'un million de réfugiés), comprendra sans peine la rage qu'ont dû susciter de tels actes de barbarie. Mais la haine de la population s'est retournée en premier lieu non contre l'Etat d'Israël, bien armé et difficilement accessible, mais contre Hussein qui appa-

raissait un peu trop compliqué d'une telle agression.

En effet, la stratégie militaire officielle du gouvernement d'Amman est que l'armée jordanienne, vu sa faiblesse, ne peut défendre le territoire qu'à partir de la rive orientale du Jourdain. De ce fait, elle laisse complètement sans défense la plus grande partie de l'ancienne Palestine, peuplée de réfugiés. Face à cette situation, les Palestiniens ont réclamé des armes pour se défendre. Mais, pour le gouvernement royal, il ne peut être question de leur donner les armes qu'ils réclament. En effet, la monarchie hachémite, créée de toute pièce par l'impérialisme anglais, ne se maintient au pouvoir que grâce à l'armée et à la partie la plus arriérée de la population représentée par les tribus bédouines. Et les militaires jordaniens sont formés, éduqués, équipés et financés par la Grande-Bretagne qui a même créé une troupe d'élite spécialisée dans la répression populaire : la Légion arabe. L'appareil d'état se trouve donc réduit à sa plus simple expression : la force armée.

En outre, il est possible que

l'attaque israélienne, dirigée précisément contre la Jordanie et non pas contre la Syrie par exemple, ait été montée de toutes pièces par les Anglais en accord avec Tel Aviv et Amman.

Pour Tel Aviv c'était un moyen simple et sans risque de prouver à son opinion publique qu'il maintenait une politique de force par rapport aux pays arabes. Pour Hussein il s'agissait d'obtenir, par une « agression limitée », l'appui de la population à un trône chancelant. Mais pour une fois il semble que les manœuvres de l'impérialisme se soient retournées contre lui.

Les événements actuels prouvent encore une fois, si c'était nécessaire, que l'impérialisme anglais en 1948, en appuyant les féodaux arabes, et l'impérialisme américain, en donnant sa caution à la fondation de l'état d'Israël créait au Moyen-Orient une véritable poudrière. Cette bombe est encore loin d'être désarmée, et les antagonismes nationaux suscités de toutes pièces par l'impérialisme prennent encore aujourd'hui le pas sur les luttes sociales.

C'est pourquoi c'est un devoir pour tous les révolutionnaires d'affirmer et de défendre le droit des Palestiniens de Jordanie à la création d'un état national et le droit des arabes israéliens à disposer d'eux-mêmes jusqu'à y compris la libre séparation d'avec l'état juif.

L. STERN.

# le étape de la lutte population noire

leur semble trop agressif, et ils redoutent qu'il évolue vers une prise de conscience de classe.

En réponse à cette radicalisation de la communauté noire, le Gouvernement arrêta Carmichael, l'accusant d'incitation à l'émeute (un an de prison si cette charge est retenue) et fixa sa caution à 10.000 dollars (5 millions d'A.F.). Dans d'autres villes, des dirigeants du SNCC ont été arrêtés sous des prétextes du même ordre ou sont recherchés par la police.

Le SNCC a déclaré que ces arrestations « font partie d'un complot à l'échelle nationale pour détruire le SNCC et enrayer la combativité croissante de la communauté noire ». Il est conscient que « les politiciens racistes blancs voudraient écraser le SNCC à cause de son opposition à la politique de Johnson au Vietnam... Ils ont peur du Pouvoir Noir, de l'unité des Noirs, car c'est une menace à leur mainmise sur la communauté noire... Le seul moyen pour ce pays d'abattre le SNCC, c'est d'abattre tous les Noirs ».

C'est ici que le SNCC commet une profonde erreur, erreur qui peut lui être fatale. Une combativité croissante est, par elle-même insuffisante pour triompher. Le niveau de conscience doit lui aussi s'élever, cette conscience doit devenir une conscience de classe.

Cette lacune a déjà entraîné une erreur particulièrement grave : le soutien de Carmichael à la National Conference for New Politics, groupement pacifiste, organisé par quelques Démocrates libéraux, des socialistes de droite et des stalinien. Ils participent à l'escroquerie de l'aile « libérale » du Parti Démocrate, faisant de Robert Kennedy, actuellement ministre de la Justice, un éventuel candidat « pour la paix », aux élections présidentielles de 1968.

Les travailleurs noirs ont à l'heure actuelle une conscience de classe et une combativité plus élevée que les travailleurs blancs.

Dans l'aspiration des masses, le pouvoir noir n'a pas le même sens, la même signification que pour les dirigeants réformistes.

Il s'agit certes d'aspirations confuses, mal formulées.

Cependant par pouvoir noir les masses ne réclament pas simplement la possibilité d'avoir des boutiquiers, des juges de paix noirs, mais bien le droit et les moyens de se gouverner. Et ce qui manque, c'est précisément une organisation révolutionnaire pour donner un contenu clair, précis, socialiste à cette aspiration.

Car il ne s'agit pas de réclamer la création d'un Etat noir, mais de montrer la voie à la classe ouvrière américaine dans son ensemble y compris à sa fraction blanche.

Il faut que ce mot d'ordre, au lieu d'isoler les travailleurs noirs, amène leurs camarades blancs à se débarrasser du poids de leurs propres préjugés, afin que la classe ouvrière américaine se retrouve unie dans son combat, pour la révolution socialiste.

Le son vigoureux de « Black Power » peut mener à celui, infiniment plus puissant, du Pouvoir ouvrier.

Jenny BRENT.

## ESPAGNE La Constitution Espagnole



un nouvel habit pour le franquisme

## APRES L'ASSASSINAT DE KENNEDY

# coupables ne sont pas jugés... et ne sont pas près de l'être

du fonctionnement d'un Etat bourgeois.

Il y a trois ans l'affaire Kennedy, certes, mais deux ans après, presque date pour date, l'affaire Ben Barka.

Peu de choses en commun entre le président de la plus grande puissance impérialiste du monde et le leader de l'opposition d'un petit pays. Mais derrière l'assassinat de ces deux hommes, les mêmes mécanismes aveugles, impitoyables.

Aux U.S.A. comme en France, au Maroc comme partout ailleurs, les classes dominantes ne se maintiennent qu'en renforçant, en perfectionnant un appareil policier énorme, tout puissant, omniprésent. Un appareil destiné à maintenir contre vents et marées un régime social pourri, condamné. Un appareil destiné à opprimer, à broyer, à briser. Un appareil aveugle mais fait pour être efficace dans son aveuglement. Un appareil dont on ne nous montre que les rouages extérieurs, peints à la couleur d'or de la démocratie. Elle a certes belle mine cette démocratie. Les sourires stéréotypés des candidats à la présidence, la valse des majorettes, l'appel à la volonté souveraine du peuple souverain, les votes et les contre-votes au parlement.

Le folklore et les traditions nationales ajoutent une couleur locale à cette belle farce qui est au fond la même aux U.S.A. et en France. Mais surtout est identique ce qui est derrière la façade, l'immense machine à broyer les hommes au service d'un régime social.

Cette machine faite pour une tâche fait appel à des individus aptes à la remplir. Et dans l'immense mascarade de ces serviteurs il est bien difficile de distinguer le criminel de celui qui devrait le pourchasser. Qui était Oswald ? L'ancien marin « héroïque », un de ceux qui imposent dans les quatre coins du monde par le feu et par le sang les bienfaits de la « grande démoc-

ratie américaine », ou le vulgaire assassin du président de cette même grande démocratie ? Qui est Lopez ? Policier modèle, ou criminel de bas étage ? Et les Bouchesseiche ? Et les Souchon et Voïtot ? Et les Ruby ?

De subtiles distinctions ne sont pas de mise. C'est le même Oswald qui a exercé son talent de tueur d'élite en Corée et à Dallas. C'est le même Lopez qui a utilisé des talents différents mais aussi utiles dans sa fonction de flic et de ganster.

Il ne s'agit pas de cas d'espèce, de dévoyés. Les rôles de parfait serviteur de l'Etat et celui de ganster font appel aux mêmes aptitudes, aux mêmes compétences. Est-ce étonnant, alors, qu'il s'agisse des mêmes individus qui exercent leur capacité simultanément ou successivement, aux services de deux causes ?

Le rôle de l'appareil d'Etat français dans l'assassinat de Ben Barka n'est plus à démontrer. Mais il est probable et même certain que cet assassinat n'était pas voulu, ni même prévu par les milieux dirigeants français. De même, ni les silences observés sur l'affaire Kennedy, le refus d'éliminer les aspects les plus troublants, l'arrêt de l'enquête, le désir manifeste de charger Oswald et rien que lui, le rôle tragico-comique de Ruby sont éloquentes quant à la complicité de certaines sphères de l'appareil d'Etat américain, au moins celles du Texas, il est évident que cet assassinat n'a pas été voulu par les hautes sphères.

Cependant, plus cette machine à broyer qu'est l'appareil d'Etat grandit et s'alourdit, plus elle gagne une relative indépendance par rapport à ses propres rouages supérieurs. Il lui arrive même, alors de broyer ses propres rouages, même les plus en vue. On ne dresse pas des milliers d'hommes, on ne leur apprend pas à tuer impunément. Cela, Kennedy a dû l'apprendre à ses dépens, de Gaulle aussi, d'une autre manière. Pour les hommes de la

bourgeoisie, c'est un risque à prendre, et ces risques, ils les prennent consciemment. Et si une compréhension différente de leurs tâches communes peut les opposer les uns aux autres, parfois même violemment, il n'en reste pas moins qu'ils se sentent solidaires et en tout cas ils sont conscients de faire partie de la même machine.

Mais éclaircir les sordides dessous de l'affaire Ben Barka ou de l'assassinat de Kennedy, c'est mettre à nu le fonctionnement de l'Etat bourgeois dans sa cruelle réalité. Et cela, ni de Gaulle, ni Johnson ne veulent le faire. Car ils font partie des mêmes appareils d'Etat que les Oswald, que les flics de Dallas qui ont laissé Ruby assassiner Oswald, que les

Lopez, les Voïtot et tutti quanti. Et malgré toute l'agitation faite autour de l'affaire Ben Barka, malgré toutes les révélations possibles sur l'affaire Kennedy, aucune lumière ne sera faite ni sur l'une, ni sur l'autre, si ce n'est qu'après la révolution socialiste quand l'ensemble de ces « bandes armées » qui constituent l'Etat seront détruites. G. KALDY.

## ALLEMAGNE

# A propos du N.P.D.

Les élections qui viennent d'avoir lieu au Parlement de Bavière, confirmant, 15 jours après celles qui eurent lieu pour l'Etat de Hesse, le relatif succès du Parti-National-Démocrate (N.P.D.), que tout le monde, hormis lui-même, qualifie de néo-nazi.

Victoire ou poussée toute relative d'ailleurs, si l'on considère les chiffres. Le N.P.D. recueille près de 800.000 voix sur 6.730.000 inscrits, soit 7,4 % des votants, c'est-à-dire sensiblement le pourcentage de voix que recueille l'extrême-droite dans tous les pays d'Europe occidentale. Quant à l'ampleur de la poussée, on peut en juger plus justement en comparant aux chiffres des élections précédentes, en Bavière, où le parti des Réfugiés, qui développait à peu près les mêmes thèmes de propagande que l'actuel N.P.D., recueillait 5,1 % des suffrages.

Certes, le corps électoral s'était accru, cette fois de 500.000 jeunes en âge de voter dont une part importante a donné sa voix aux Nationaux-Démocrates. Mais est-ce si surprenant dans ce pays où le parti d'opposition se distingue si mal

du parti au pouvoir, qu'ils envisagent tous deux de former une coalition pour résoudre l'actuelle crise gouvernementale ? Quelle possibilité reste-t-il alors à ceux qui veulent manifester leur opposition aux politiciens actuels, d'exprimer cette opposition sur le plan électoral autrement qu'en votant pour un parti d'extrême-droite, développant habilement une démagogie anti-parlementaire, puisque les « démocrates » des grands partis majoritaires maintiennent interdit le Parti Communiste Allemand et tous les partis d'extrême-gauche ?

Y a-t-il lieu, cependant d'interpréter le résultat des dernières consultations électorales en Allemagne comme l'expression d'un renouveau du nazisme ? L'« Humanité » s'y applique, multipliant les articles sur la question. Par la plume d'Yves Moreau, elle nous montre, en termes plus qu'inquiétants, la passivité et l'apathie du public allemand devant le développement du néonazisme. Après avoir décrit une manifestation anti-nazie de 300 jeunes lycéens de Bayreuth et s'être désespéré de l'indifférence du public, il met en parallèle l'attitude des Français :

« Je me souviens de ce qui se

passait en France quand j'avais l'âge des lycéens de Bayreuth. C'était en 1934. A l'émeute fasciste du 6 février, la grève générale du 12 avait répondu. » (Huma-Dimanche du 27 novembre 1966). Car pour M. Moreau, le nazisme semble être un phénomène spécifiquement allemand, de l'ouest naturellement, contre lequel la France et les Français se trouveraient immunisés par nature. Rappelons-lui que la France et son appareil d'Etat n'ont rien à envier à celui de l'Allemagne « revancharde », puisque, en plus du pourcentage non négligeable qui se porte sur les candidatures de l'extrême-droite des Tixier-Vignancour ou des Le Pen, lors des élections nous avons pu voir « nos nazis à l'œuvre, il n'y a pas si longtemps en Algérie, en France, jouant du plastic, du couteau ou du revolver. Ou plus récemment encore devant les restaurateurs universitaires de Toulouse et à la Faculté de Nanterre.

Alors, avant de crier au loup dans la bergerie du voisin, ne serait-il pas plus urgent de mettre de l'ordre dans la nôtre pendant que c'est encore possible étant donné le rapport des forces.

Jean-Pierre VIAL.

# Sécurité sociale

# et législation sociale

Les sociétés dites civilisées font valoir leur législation sociale et leur « équipement social » pour faire preuve de leur souci de la vie et de la santé de l'individu.

En France, la Sécurité sociale se présentait à la « Libération » comme une grande conquête ouvrière, celle qui permettait aux travailleurs d'être affranchis des aléas de la vie dus notamment à la maladie, aux accidents de travail et à la vieillesse.

Mais chaque jour les travailleurs apprennent à leurs dépens que la condition de salarié reste des plus précaires.

Voici quelques cas où la législation « trahit » ceux qui y ont été confrontés et à propos desquels on nous a demandé ces derniers temps nos avis ou conseils.

**I. — QUESTION :** Mon ami B... s'étant rendu à la Sécurité Sociale pour remboursement de prestations accident du travail, s'est entendu dire par l'employée que pour être remboursé à 100 % en cas d'hospitalisation, il faut obligatoirement se faire soigner dans un hôpital ou autre établissement conventionné. Il faut que le médecin soit conventionné. Je pense que tout ceci n'est pas vrai et que l'employée de la Sécurité sociale a fait du zèle.

**REPONSE :** Non. L'em-

ployée de la Sécurité sociale n'a pas fait spécialement du zèle.

Le remboursement à 100 % sous-entend toujours qu'il s'agit de 100 % du tarif admis par la Sécurité.

Il est certain que l'attention des assurés n'est pas assez alertée sur ce point. Il existe par exemple un « Guide de l'assuré social » (distribué par les organismes de Sécurité sociale) qui commente son chapitre sur les accidents de travail en disant :

« Vos droits :

« Vous bénéficiez de la gratuité complète des frais médicaux, pharmaceutiques ou d'hospitalisation. Vous n'avez donc aucune avance à faire ».

Alors que partout devrait être donné l'éveil :

« Attention aux tarifs ! ».

Dans le cas précis cité plus haut, l'accidenté a dû aller chez un médecin qui n'était pas conventionné, si bien qu'au lieu d'avoir sa consultation entièrement remboursée à 13 F. tarif que lui aurait pris un médecin conventionné à Paris, l'accidenté a pu payer 15, 20 F ou plus et n'a été remboursé, à 100 %, que de 4 F.

Le problème des médecins conventionnés se pose surtout à Paris. En province, presque tous les médecins sont conventionnés, si bien que le remboursement à 100 % de ces consultations est quelque chose de réel.

A Paris, seuls quelques médecins ont signé la Convention avec la Sécurité sociale, et donc on a peu de chance de tomber sur un médecin conventionné, si l'on va au hasard.

Cela est d'autant plus sensible et inadmissible dans le cas de l'accident du travail, où l'on va souvent au médecin le plus proche.

**II. — QUESTION :** Une femme a oublié d'aller pointer au chômage, si bien qu'elle n'a plus d'indemnité. Mais si elle n'a pas pointé, c'est qu'elle est malade : elle fait de la dépression. Son mari travaille chez Hispano. Il demande ce qu'il faut faire. Sa femme a cotisé à la Sécurité sociale pendant 15 ans, elle doit avoir droit à quelque chose de la Sécurité.

**REPONSE :** S'il y a plus d'un mois qui s'est écoulé depuis son dernier jour de pointage au chômage, elle a perdu tous ses droits à la Sécurité en tant que salariée (en tant que conjointe de salarié, elle bénéficie toujours du remboursement des frais médicaux pharmaceutiques et d'hospitalisation). Mais pour bénéficier d'indemnités journalières, il lui faut une nouvelle période d'un mois en tant que salariée pour retrouver ses droits.

Dans ce cas précis, il y a intérêt à ce que le médecin de la malade fasse une démarche auprès du médecin de la Caisse de Sécurité pour lui expliquer que l'intéressée est en fait malade depuis la date où elle n'est pas allée pointer et de bien vouloir prendre cette date comme point de départ de la maladie. Si c'est accepté, elle pourra avoir des indemnités journalières.

Pour en revenir à cette période d'un mois, elle est très importante et les salariés sont souvent insuffisamment prévenus. On perd tous ses droits à la Sécurité (risque maladie), dès que l'on reste un mois sans être salarié ou assimilé (malade, indemnisé S.S. ou chômeur).

Là aussi, il faudrait une grande attention. Même si l'on a cotisé pendant 10, 15 ou 20 ans, même sans avoir été malade, on perd tous ses droits si l'on reste un mois sans travailler ou sans pointer au chômage.

Là aussi on se rend compte de la précarité d'une Sécurité soumise à de telles conditions et qui ne tient aucun compte des X années de cotisations versées.

**III. — QUESTION :** J'ai élevé 5 enfants. On m'a dit que j'avais droit à une pension en tant que mère de famille.

**REPONSE :** Oui, si vous avez élevé au moins 5 enfants français au moins 9 ans avant leur seizième anniversaire, vous pouvez prétendre à une retraite dite « Allocation aux mères de famille » de 1.250 F

par an, à condition d'avoir 65 ans ou 60 ans si vous êtes inaptes au travail, et à condition que les ressources de votre foyer ne dépassent pas 5.250 F par an pour un ménage, 3.500 F par an si vous êtes seule.

— Mais mon mari va avoir une retraite et il compte avoir avec la complémentaire 450 F par mois.

— Alors non, vous dépassez le plafond.

— Mais c'est inadmissible. On nous raconte qu'en tant que mères de famille, nous faisons un travail comme si nous étions à l'usine. C'est pourquoi on nous donne une retraite.

— Oui, c'est injuste, mais le législateur peut toujours répondre que dans le cas d'une retraite d'un salarié, cela correspond à des cotisations qu'il a versées et qu'en conséquence on se trouve devant un système d'assurance qui se justifie à lui seul et qui n'a rien à voir avec le mode de vie de l'assuré, tandis que dans « l'Allocation aux mères de famille » il n'y a pas de cotisations versées par les intéressés. En conséquence, cette allocation dépend du bon vouloir du législateur.

Or, si la bourgeoisie « honore » les mères de famille pour mieux exploiter la femme et lui faire assurer gratis pro deo des tâches que la société actuelle est incapable de prendre à sa charge, il est logique que l'Allocation aux mères de famille âgées de 65 ans soit révélatrice de cet esprit et relève alors... de la charité publique.

En 1945, la Sécurité sociale devait protéger tous les individus, hommes, femmes, enfants, salariés, non salariés, artisans, paysans, commerçants, etc, contre tous les « risques » qui peuvent surgir dans une vie : maladie, accident, décès, chômage, vieillesse, etc.

C'était l'idée de la médecine gratuite, l'idée d'une société nouvelle.

Mais dès que l'Assemblée nationale aborda la rédaction des textes, les différents groupes politiques s'affrontèrent pour savoir qui financerait la chose.

Et la Sécurité sociale dont accoucha l'Assemblée ne fut qu'une Caisse d'Assurances — pour cotisants — comme celles qui existaient antérieurement. La présence d'administrateurs élus par les cotisants eux-mêmes n'allait pas en changer le fond.

Une vraie « Sécurité » reste à instituer. Mais elle ne peut être que l'œuvre d'un pouvoir qui ait pour but d'abolir les classes, donc la condition de salarié.

F. M.

## Ailleurs on discute... chez CITROËN ...on trinque

**CITROËN (Paris).** — Actuellement, à Citroën, la direction a lancé une nouvelle offensive contre les libertés syndicales. Depuis plus de deux mois, c'est-à-dire depuis la rentrée de septembre, elle refuse de payer aux délégués du personnel les heures prises par ceux-ci à l'intérieur de l'usine, conformément au but pour lequel ils ont été élus : discuter avec les travailleurs des salaires, des horaires, des conditions de travail, etc., en bref, de toutes les revendications.

La Direction prend comme prétexte que les délégués refusent de faire signer leur laissez-passer là où ils vont, par les chefs de services ou d'équipes.

En vertu du sacro-saint principe de la propriété privée, le patron peut légalement exiger des représentants du personnel un laissez-passer pour circuler à l'intérieur de « son » usine mais aucune loi ne force ceux-ci à faire viser ce laissez-passer à travers leurs différents déplacements à l'intérieur de l'usine, ce qui en fait permettrait à la Direction de suivre à la trace le passage des délégués et de prendre les mesures en conséquence.

L'argent ainsi soustrait aux délégués représente une somme non négligeable. Une personne prise à

la sortie d'un « Prisunic » avec un objet qu'elle n'a pas payé est appelée voleuse ; on ne peut qualifier autrement la Direction Citroën qui vole aux représentants du personnel, qui sont des travailleurs comme les autres, une partie de leur salaire, leur seul moyen de vivre. De plus, ces retenues sont de véritables amendes dont la pratique est interdite par le Code du Travail. Les syndicats ont d'ailleurs intenté une action juridique dans ce sens et ils ont aussi organisé des quêtes à la porte de l'usine pour couvrir cette perte. Il faut d'ailleurs remarquer que de nombreux travailleurs ont versé.

Pour iniques qu'elles soient, ces méthodes n'ont pourtant rien d'étonnant à Citroën. Il existe à l'intérieur de l'usine un véritable quadrillage répressif d'agents de la Direction dont le seul travail est de détecter et de « mettre à la raison » tout travailleur revendicatif et à la porte tout militant syndical et politique. Les difficultés auxquelles se heurtent actuellement les syndicats sont le résultat d'un patient mais brutal travail de mise au pas des travailleurs.

Cette politique de répression fait qu'il règne à tous les échelons, y compris les plus élevés, un sentiment de peur qui tue toute velléité de protestation. Pour se faire une idée de l'atmosphère, notons au hasard les différents faits suivants :

— Il n'y a pas eu une grève digne de ce nom depuis 1952, grèves à la suite desquelles la Direction décapita les organisations syndicales qui n'ont jamais pu se reconstituer. Il y a aujourd'hui moins d'un millier de syndiqués pour environ 45.000 ouvriers.

— Les mouvements « nationaux » actuels n'ont jamais aucune répercussion à Citroën.

— Il a fallu que les conseillers municipaux de « gauche » viennent en personne distribuer des tracts syndicaux pour que la police cessât d'« embarquer » les militants syndicaux.

— Aucun travailleur, en dehors des militants couverts par un mandat légal, ne peut diffuser de tracts aux portes sous peine d'être immédiatement jeté à la porte.

— Depuis 1956, le quorum aux élections du personnel n'a jamais été atteint, consécutivement aux pressions et brimades exercées sur les travailleurs à l'approche des élections.

— Dernièrement à Rennes, ces mêmes élections ont vu le nombre de votants réduits au chiffre à peine croyable de 1 % !... (un)

— Au mois d'août dernier, la Direction refusait encore de payer aux délégués leurs heures sous prétexte que le mois d'août n'est pas un mois ouvrable pour Citroën !

On pourrait multiplier les exemples de ces mesures prises à l'encontre des syndicats et plus encore à l'encontre de simples travailleurs, car Citroën s'assoit sur toutes les lois sociales...

Pourtant, cette situation n'est pas seulement le fait de la politique de force de la Direction Citroën, car en fait la répression patronale s'exerce dans n'importe quelle entreprise, elle provient surtout du fait que les syndicats, et avec eux tous les travailleurs payent à Citroën la politique de « dialogue » et de « discussion » instaurée par les organisations syndicales avec le patronat à l'échelon national. Cette politique fait peut-être illusion à Renault ou à Chausson, là où les syndicats ont une certaine influence, mais Citroën est un patron de combat ; il n'a que faire des « discussions » et des « dialogues » et tient sous sa férule les organisations syndicales, sans espoir d'implantation pour elles.

Finalement, devant la carence des organisations ouvrières, c'est aux travailleurs de Citroën eux-mêmes qu'il appartient de s'organiser pour faire table rase de Citroën et de ses méthodes haïssables.

C. BATTOIR.

Nous avons reçu la lettre suivante du Cercle rationaliste « Diderot » :

Chers camarades, Des affiches de notre Cercle apposées récemment ont été recouvertes par le Cercle Léon Trotsky et c'est fort fâcheux pour notre propagande. Si nous avons pu apprécier vos affiches contre l'interdiction de « La Religieuse », nous n'apprécions pas du tout que vous recouvriez les nôtres. Nous pensons que c'est une erreur de votre part et nous vous saurions gré d'en informer vos militants afin que de pareils incidents ne se reproduisent plus.

Salutations rationalistes, N. PAILLOT.

Bien entendu, nous sommes les premiers à regretter cet incident et nous nous en excusons auprès des camarades de l'Union rationaliste. Nous profitons d'ailleurs de cette occasion pour demander à tous nos camarades, amis et sympathisants de redoubler d'attention lors des collages afin de ne pas nuire à l'expression des autres organisations de gauche.

V. O.

Nous ne pouvons faire paraître des informations de toutes les entreprises où paraissent des « Voix Ouvrières ». Toutefois, nous en communiquons la liste complète pour ceux qui seraient plus particulièrement intéressés par l'une d'entre elles puissent nous en faire la demande.

En voici la liste :  
AERONAUTIQUE :  
SNECMA Kellermann — Paris XIIIe.  
HISPANO-SUIZA — Bois-Colombes (Seine)  
SUD-AVIATION — Courbevois  
AUTOMOBILES :  
BERLIET — Lyon-Vénissieux.  
CHAUSSON — Gennevilliers (Seine).  
CITROËN — Usines Levallois et qual de Javel.  
PANHARD — Paris.  
GENÈVE — Ivry (Seine).  
PEUGEOT — Sochaux.  
RENAULT — Billancourt, 4 bulletins correspondant à différentes sections de l'usine.  
R.N.U.R. — Général.  
R.N.U.R. — Bâtiment C.  
R.N.U.R. — Bureaux.  
R.N.U.R. — Département 37  
SFA (Indenor) — Dijon.  
RENAULT — Flins.  
MÉTALLURGIE :  
Aciéries et Forges de la Loire C.A.F.L. Saint-Chamond.  
CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE. — Saint-Nazaire.  
Montres LIP — Besançon.  
OLIER — Clermont-Ferrand.  
NEYPIC. — Grenoble.  
BOURGOGNE ELECTRONIQUE. — Dijon.  
BRONZAVIA. — Courbevois.  
CABLES DE LYON. — Lyon.  
C.I.T. — Paris 15e.  
CIE DES COMPTEURS de Montrouge (Seine).  
LA POLYMECANIQUE. — Pantin.

C.S.F. — Levallois (Seine).  
THOMSON — Gennevilliers (Seine).  
CHIMIE ET CAOUTCHOUC :  
KODAK. — Vincennes.  
RHONE-POULENC. — Vitry (Seine).  
ROUSSEL UCLAF. — Romainville (Seine).  
Raffinerie ANTAR. — Donges (Loire Atlantique).  
L'OREAL — Aulnay-sous-Bois.  
MICHELIN — Clermont-Ferrand.  
MICHELIN. — Bourges.  
RHODIACETA. — Lyon-Vaise.  
RHODIACETA — Besançon.  
SERVICES ET DIVERS :  
AIFRANCE — Ateliers Orly-Nord (Seine).  
AIR-FRANCE. — Blanqui, Paris-13e.  
ASSURANCES GENERALES. — Siège Paris.  
ASSURANCES GENERALES. — Drouot  
CAISSE CENTRALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES. — Rue Viala, Paris 15e.  
CHEMINOTS. — Générale.  
Imprimerie DESJOSSES — Issy-les-Moulineaux.  
CREDIT LYONNAIS. — Siège central Paris.  
CREDIT LYONNAIS. — Levallois.  
CAISSE REGIONALE DE SECURITE SOCIALE PARISIENNE — Rue de Flandre, Paris.  
NOUVELLES MESSAGERIES DE LA PRESSE PARISIENNE — Paris.  
QUAIS ET DOCKS — Ma se. Je.  
URBAINE ET LA SEINE. — Paris.  
MINES. — Bassin du Douaisis - Mine d'Aniche.

# La rencontre nationale des jeunes employés C.G.T.

## Tout n'avait pas été prévu

La Fédération des employés C.G.T. organisait les 19 et 20 novembre une rencontre nationale afin que les « jeunes gars et filles puissent débattre à cœur ouvert de leurs besoins, de leurs aspirations ».

Ce genre de rassemblement est habituel et la C.G.T. en organise périodiquement (Congrès des jeunes de la chimie, de l'industrie, Congrès des femmes, etc.) afin de « regonfler » ses militants et d'essayer de développer son influence. D'ailleurs à en juger au nombre de présents et surtout à l'intervention de nombreux délégués, cette influence est plus que faible chez les jeunes : la Conférence devait regrouper 200 jeunes de Paris et de province, en fait il y en a eu 108 le premier jour et encore moins le lendemain.

Ces jeunes dont la moyenne d'âge était de 23 ans étaient encadrés par 26 membres de la C.E. fédérale, qui eux étaient beaucoup moins jeunes. Petit détail : la salle étant loin d'être pleine les responsables ont fait se grouper les jeunes aux places les plus proches de la tribune afin qu'il n'y ait pas trop de vides sur les photos officielles.

La réunion commença par le traditionnel discours d'ouverture prononcé par la responsable à la Jeunesse de la Fédération qui parla de la situation des jeunes travailleurs et avança les revendications habituelles de la C.G.T. accomodées « à la sauce jeune » :

- salaire minimum 600 F ;
- journées de travail moins longue.
- cinquième semaine pour les moins de 21 ans ;
- formation professionnelle sur le temps de travail.

Puis, selon le scénario habituel, des jeunes commencèrent à défiler à la tribune pour raconter la situation des commissions de jeunes dans les entreprises, d'autres pour exposer les difficultés rencontrées pour attirer des jeunes au syndicat.

Jusqu'à là, pas de discussions sur les revendications mises en avant par la C.G.T., tous les reprenant sans faire état de la moindre divergence. Seul un délégué du commerce fit remarquer que jusqu'à présent il n'avait pas été question du droit de vote des jeunes et de leur éligibilité aux élections de délégués.

Puis un jeune de Nantes raconta qu'un bal organisé par la C.G.T. avait eu un gros succès et qu'une partie de l'argent récolté avait été reversé à la V.O. (applaudissements à la tribune... puis de la salle).

Par la suite des camarades, de Marseille notamment, critiquèrent ce genre d'activité car le grand nombre de participants à un bal même patronné par la C.G.T. ne signifie nullement l'adhésion des danseurs au mouvement syndical, encore moins la prise de conscience d'une lutte à mener contre le patronat.

Là-dessus, les comptes rendus recommencèrent et alors que tout semblait devoir se dérouler comme prévu dans une réunion de jeunes bien « pépère » le ton changea avec l'intervention de plusieurs jeunes qui se déclarèrent en désaccord avec un certain nombre de revendications avancées par la C.G.T.

Tout d'abord sur la fixation du salaire minimum 600 F — cette somme étant loin de correspondre au minimum nécessaire pour vivre décemment — et sur les augmentations en pourcentage

qui défavorisent les petits salaires et par conséquent les jeunes.

Ensuite sur le fait de réclamer la création de foyers de jeunes qui sont pour la plupart de véritables casernes.

Un jeune s'éleva ensuite contre la façon qu'ont la plupart des adultes, parents, patrons, voire même certains délégués, de les traiter comme des gosses : « Pour tout le monde nous sommes des gosses, mais pour le travail nous sommes des hommes ».

Ces diverses interventions suscitèrent l'intérêt des jeunes présents et les discussions sur les problèmes revendicatifs s'amorçaient enfin.

Mais la réaction des bonzas syndicaux présents ne se fit pas attendre et le secrétaire de la fédération, visiblement agacé par la tournure que prenait la discussion, intervint pour remettre les choses en ordre et défendre la politique officielle de la C.G.T. qui avait recueilli « l'approbation de la grande masse des travailleurs ».

La journée se termina par quelques interventions sur les problèmes locaux.

Le lendemain matin la conférence reprit son train-train jusqu'à ce que la Présidente annonce que la manifestation du 23 novembre venait d'être interdite par le gouvernement et propose une motion de protestation qui demandait en plus à M. Misoffe de satisfaire la kyrielle de revendications avancées par la C.G.T... et d'arrêter la guerre au Vietnam.

Des jeunes intervinrent pour demander que la protestation formât l'objet d'un texte séparé afin qu'elle ne soit pas noyée dans l'énumération des revendications qui de toute façon devaient faire l'objet d'une motion à la fin de la conférence. Comme visiblement ils avaient l'approbation d'une partie de la salle, la Présidente, au lieu de faire voter pour savoir si la protestation devait faire l'objet d'un texte séparé, fit voter sur la motion primitivement proposée en disant que si une majorité ne se dégageait pas il y aurait un autre vote. De cette façon, la motion officielle fut bien entendu approuvée à la majorité.

Parmi les interventions qui eurent lieu l'après-midi, celle d'une jeune vendeuse des Galeries Lafayette — qui fit le récit d'une action menée contre la « guette » dans son rayon... fut particulièrement intéressante.

Pour clore cette rencontre, un appel aux jeunes, visiblement rédigé depuis longtemps, fut proposé. Cette appel qui commençait ainsi :

« Jeunes garçons et filles  
A quoi rêvez-vous ? »

ne tenait absolument pas compte des discussions qui avaient eu lieu pendant ces deux jours, en particulier n'y figurait pas le droit de vote et d'éligibilité pour les jeunes.

Par contre on pouvait y lire :

« Certes, en France les vitrines éblouissent de rêves. Mais pour vous faire encore plus belle pour une sortie au bal, pour deux semaines au bord de la grande bleue dans un village de toile, que de sandwiches avalés en vitesse... »

Et il se terminait ainsi :

« Venez nombreux, jeunes employés, rejoindre la C.G.T. afin que vos rêves deviennent réalité. »

De nombreux jeunes protestèrent contre le ton midinette de l'appel et demandèrent en outre que le mot rêve soit remplacé par « légitimes aspirations ». Une discussion assez vive s'est engagée à ce sujet mais elle fut menée de telle façon que lorsqu'on passa au vote, bien malin était celui qui, dans la salle, savait exactement sur quel texte il votait.

Cinq jeunes qui n'étaient toujours pas d'accord sur un certain nombre de revendications avancées, s'abstinrent en déplorant que durant toute cette rencontre aucun moyen d'action n'avait été proposé.

Et la réunion se termina par le discours du secrétaire de la fédération qui déclara entre autres qu'il ne faisait pas de reproches aux jeunes qui étaient intervenus pour défendre leurs positions mais qu'il s'élevait contre les basses manœuvres démagogiques que certains utilisaient à des fins de division.

(Applaudissements de la claquette.)

## Chez Berliet Un salaire garanti ... au minimum

BERLIET (Lyon). — Grosse victoire chez Berliet ! Les syndicats pavoisent, et, lors de la manifestation (très restreinte d'ailleurs) qui s'est tenue devant la Bourse du Travail à Lyon, le 23 novembre, ils n'ont pas manqué de porter à l'actif de leur tactique de lutte l'accord qui vient d'être signé chez Berliet. Il faut dire que cet accord prévoit un salaire minimum garanti Berliet de... 580 F par mois, ce qui, somme toute, est bien proche de la revendication syndicale nationale de 600 F par mois.

La chose peut impressionner d'autant plus que Berliet est la plus grosse entreprise de la région et que depuis quelques années, les conditions de travail et de salaire des travailleurs dans cette entreprise s'étaient passablement dégradées. On voit déjà (chez Renault notamment) les organisations syndicales invoquer ce « succès » sans d'ailleurs préciser le montant de ce salaire garanti : bien entendu, son aspect dérisoire apparaîtrait tout de suite, surtout à des travailleurs de la région parisienne.

Mais, même dans la région lyonnaise où le niveau de vie est incontestablement le plus bas, un tel succès laisse rêveur. Les travailleurs de Berliet y sont eux-mêmes restés parfaitement indifférents, puisque 580 F par mois, cela ne concerne guère qu'une infime minorité de l'entreprise (celle-ci, à Vénissieux, emploie à peu près 12 000 personnes). L'autre aspect de la « victoire », souligné par la C.F.D.T., c'est le fait que ces 580 F sont garantis « quel que soit l'horaire » : en effet, Berliet a connu, surtout l'an dernier, des fluctuations d'horaires assez importantes et l'horaire hebdomadaire est même tombé à 36 heures, avec une importante diminution des salaires en conséquence (un Fonds d'indemnisation partielle avait cependant fonctionné un certain temps). Voilà les travailleurs rassurés maintenant, ils auront de toute façon 580 F par mois ! En fait, cela ne change pas grand-chose.

Est-il besoin d'ajouter que cet accord (car accord il y a eu effectivement sur cela de la part des organisations chargées de la défense des travailleurs, ce qui les caractérise bien) n'a pas été le fruit de la « grande lutte » dont on nous parle ? Il n'y a pas eu de débrayage chez Berliet, dans le cadre de la Journée nationale du 23 novembre, alors qu'un débrayage, dans le cadre du Rhône, avait été organisé quinze jours auparavant. Depuis des mois, c'est le « calme plat ».

Mais maintenant les syndicats vont avoir un nouveau cheval de bataille pour les mois à venir : les 20 F qui manquent pour « arracher » le fameux SMIG syndical des 600 F feront bien l'affaire lorsqu'ils seront en panne d'objets pour justifier des déléguations et des débrayages plus ou moins bidons.

La C.F.D.T. en a déjà parlé...

### VOIX OUVRIERE

29, rue de Château-Landon  
Paris-X<sup>e</sup>  
Abonnement 6 mois : 10 F,  
au nom de Maurice Schroedt.  
C.C.P. Paris 9424-78.

Directeur de publication :  
M. SCHRCDT  
Distribué par les N.M.P.P.

IMPRIMERIE  
DE LA PLAINE SAINT-DENIS  
86, avenue du Président-Wilson  
La Plaine-Saint-Denis (Seine)  
Travail exécuté  
par des ouvriers syndiqués.

## A Saint-Nazaire Une grève scolaire

SAINT-NAZAIRE. — L'administration de l'enseignement ayant décidé la fermeture de six classes dans les différents groupes scolaires de Saint-Nazaire (trois classes primaires et trois maternelles), le cartel d'action laïque, regroupant les conseils de parents d'élèves (ainsi que la C.G.T. - F.E.N. - F.O. - P.C. - P.S.U. - S.F.I.O.) a décidé de lancer une grève scolaire le 19 novembre, avec occupation des écoles, suivie d'une grève des enseignants le lundi 21. Pour prendre la décision de supprimer ces six classes, l'administration a calculé la moyenne par classe et a divisé le nombre total d'élèves par le nombre de postes budgétaires, sans tenir compte des faibles effectifs de certaines écoles de campagne, ni de la situation des instituteurs détachés aux

enseignements spéciaux et aux œuvres péri ou post-scolaires !

Cette grève est le résultat des différentes réunions de conseils de parents d'élèves — certains proposaient 24 heures, d'autres deux jours, d'autres trois jours — tous demandaient l'occupation des locaux. A noter qu'à la première réunion du cartel, les staliens préconisaient une grève « école par école ». Sur 11 000 élèves du primaire à Saint-Nazaire, seulement 85 se sont présentés aux écoles. Les instituteurs étaient à leur poste et les parents se sont relayés pour occuper les locaux.

A 17 heures, une manifestation regroupant les différentes délégations — plus de 1 000 personnes — avait lieu devant la sous-préfecture. Une motion était votée.

Le conseil de parents d'élèves et le cartel d'action laïque de Saint-Nazaire, conscients de la gravité créée par la fermeture de

six classes à Saint-Nazaire, inquiet des menaces qui pèsent sur tous les groupes scolaires pour la rentrée prochaine, exige :

- la réouverture des six classes supprimées ;
- le maintien des classes rurales (même à faible effectif) ;
- le respect des conditions normales d'éducation : 25 élèves par classe ;
- la création des postes budgétaires permettant la scolarisation normale de tous les enfants.

Ces revendications ont reçu l'approbation des parents des 11 000 élèves qui n'ont pas fréquenté les écoles publiques le 19 novembre 1966 en signe de protestation. Ils sont décidés à poursuivre l'action sur le plan départemental et national pour la défense de l'école.

Après la grève scolaire de Rezé (Nantes), où les parents avaient également occupé l'école, et celle de Saint-Nazaire, le C.D.A.L. (Comité départemental d'action laïque) a décidé de lancer un nouveau mot d'ordre de grève scolaire pour le 10 décembre.

# UN CERTAIN CULOT !

## COMMENT LE SYNDICAT DU LIVRE

## LUTTE CONTRE LES MONOPOLES

PARIS. — Le Comité intersyndical du livre n'a pas attendu que le syndicat patronal affiche publiquement son désir de voir disparaître du sein de la Convention collective du travail les barrières qui le gênent. Il s'est empressé d'accéder aux désirs des patrons des entreprises qui impriment des périodiques, de voir les horaires fixés par l'actuelle Convention (qui interdit entre autres le travail par relais ou roulement), s'adapter aux exigences de ce genre de travail. En quoi cela consisterait-il ? Pratiquement à lier les travailleurs en permanence à la production, un peu comme dans la presse (quotidiens).

Ce sont les plus grandes entreprises de l'imprimerie qui produisent les plus grands tirages de périodiques. C'est le cas du groupe Chaix-Desfossez, de Lang, Del Duca, Créte, Montsouris, etc., et ce sont les patrons de ces groupes qui formulent ces exigences, transmises avec le plus grand soin par le Comité intersyndical aux travailleurs de Chaix-Desfossez en ces termes : « Il faut que les ouvriers tirent profit (sic) au maximum des importantes possibilités de production dont disposent les entreprises. » (Pour un peu on pourrait croire que les entreprises sont entre les mains des travailleurs.) Le comité intersyndical a estimé qu'il convenait d'apporter certains aménagements à la Convention Collective. Les possibilités envisagées sont les suivantes : — dans un même atelier, possibilité de faire travailler une partie du personnel du lundi au vendredi soir et une autre partie du mardi au samedi — octroi du deuxième jour de repos autre que le samedi ou le lundi — lorsque les nécessités impérieuses l'exigent, possibilité d'établir un horaire comprenant le dimanche qui, bien entendu, bénéficiera des majorations conventionnelles.

En contrepartie, le Comité intersyndical demande pour le personnel ouvrier des entreprises concernées : l'octroi du treizième mois — l'octroi de deux semai-

**L**ORS d'une réunion récente tenue par l'O.C.I. (Organisation communiste internationaliste) et Révoltes, le service d'ordre a frappé et expulsé un membre de la J.C. R. (Jeunesse communiste révolutionnaire) qui demandait à intervenir parce que son organisation avait été attaquée et injuriée tout au long du meeting.

Le service d'ordre s'en est d'ailleurs pris aussi à des vendeurs de « Voix ouvrière ».

Nous n'avons pas fait jusqu'ici allusion à cet incident, quoi que nous pensions de ces méthodes qui ne peuvent que nuire à l'ensemble du mouvement trotskyste, parce que nous pensions qu'il s'agissait là d'actes irréfléchis dus à de jeunes camarades qui confondaient le radicalisme et l'intransigeance politique, la

combattivité nécessaire contre les adversaires de classe avec des rodomontades en champ clos et des victoires sans danger donc sans gloire.

Mais Information Ouvrière vient de relater cela en nous accusant d'avoir provoqué des incidents volontairement.

ries des quotidiens. Et en prime cela leur permet de s'attaquer à la Convention du Travail, de l'effriter, de la diviser, en attendant d'en faire disparaître les morceaux. Voilà l'immense service que veut leur rendre le Comité intersyndical. Cela est permis par l'alliance des éléments staliniens et réformistes (unis au sein du Syndicat C.G.T. du Livre) contre les intérêts des travailleurs de ce secteur. Eux qui prétendent en paroles vouloir s'opposer et lutter contre les monopoles capitalistes, les voilà en fait à plat-ventre devant eux. Ils leur servent d'entremetteurs, de colporteurs de leurs volontés et de leurs intérêts devant les travailleurs.

Et l'on comprend mieux pourquoi le syndicat s'est toujours refusé à mener une propagande et une lutte sérieuse contre les heures supplémentaires — y compris le dimanche. Cela lui sert de précédent pour se justifier devant les ouvriers récalcitrants, et il y en aura.

L'actuelle Convention n'est pas parfaite, mais elle a au moins l'avantage de mettre un frein et des limites à l'exploitation des travailleurs du Livre. Ce sont ces limites que veut franchir le patronat. Pour les périodiques d'abord, la partie la plus importante de la production, pour le reste ensuite. Au lieu d'organiser la lutte de leurs mandants pour améliorer la Convention dans des domaines aussi cruciaux que l'augmentation des salaires, la revalorisation du salaire conventionnel sur la base du salaire réel, la réduction du temps de travail, la suppression des abattements de zones, le syndicat la brade, la sabote. Il fait la preuve que son rôle dans l'exploitation des monopoles de l'imprimerie devient de plus en plus celui du paillason.

Georges MUNZER

Nous savons déjà que ces camarades prenaient des libertés avec la vérité, malgré le beau titre de leur mensuel a-périodique, titre dont ils ne sont vraiment pas dignes.

Aujourd'hui ils deviennent effrontés.

Non décidément ces camarades ne prennent pas la voie de la reconstruction de la IV<sup>e</sup> internationale, quoi qu'ils en disent, ou qu'ils en pensent.

Ils prétendent que nous faisons un front commun avec les militants de la J.C.R. ou du P.C.I.

(4<sup>e</sup> Internationale). Politique c'est inepte mais ça n'a pas l'air de les gêner. Ce qui est vrai, c'est que nous voulons et nous tenons à ce que tous les trotskystes aient des relations cordiales et fraternelles même si les polémiques politiques sont violentes. Ce sont les opportunistes qui ont besoin d'exprimer leurs divergences par des hurlements ou par des coups. Quand on a confiance en ses idées, on n'a aucunement besoin de ces démonstrations qui seraient désastreuses pour des organisations ayant une véritable audience.

## Appel de Mgr l'Evêque

Mes chers diocésains,

Voici revenu le temps où vous êtes invités à verser le DENIER DU CULTE.

QUE NOUS PERMET-IL DE FAIRE ?

L'argent provenant de votre offrande est centralisé à l'évêché, puis employé uniquement à assurer la vie personnelle de vos prêtres qui, vous le savez, dépend entièrement et seulement de vous. En 1964, vos versements ont permis de remettre à chaque curé 120 F par mois.

Cette année, nous avons pu servir aux curés et vicaires la somme mensuelle moyenne de 210 F.

EST-CE SUFFISANT ?

210 F par mois, auxquels on doit ajouter un peu moins de 180 F d'honoraires de messes, soit au total 390 F ; voilà ce dont disposent tous vos prêtres.

Sans doute, il s'y ajoute ce qui est donné à l'occasion des baptêmes, mariages et enterrements, et que nous appelons le casuel ; mais dans les petites paroisses, ces ressources sont presque nulles et ailleurs, elles vont diminuant. Il faut tenir compte aussi des dons que certains d'entre vous font spontanément et, parfois, du rapport d'un jardin. Ces ressources, fort inégales, souvent insignifiantes, ne sauraient entrer en ligne de compte.

Afin donc que tous les prêtres, et, en premier lieu, les plus défavorisés, puissent mener une vie décente et vous mieux servir, je souhaite que puisse être encore amélioré et de manière importante, leur traitement de base fixe.

Je suis assuré que je rencontre votre propre désir et que, quels que soient les soucis financiers de tant de vos foyers, vous nous permettrez de continuer cette nécessaire progression.

De tout cœur, je vous en remercie.

† Jean-Paul VINCENT,  
évêque de Bayonne, Lescar et Oloron.



## PERMANENCES

### ● PARIS :

V<sup>e</sup> arrondissement : Café « Le Petit Cardinal », 29, rue Morge. Métro : Cardinal-Lemoine. Tous les samedis, de 15 à 17 h.

X<sup>e</sup> arrondissement : au siège de VOIX OUVRIERE, le samedi de 16 à 20 h, 29, rue Château-Landon, Paris-10<sup>e</sup>.

XI<sup>e</sup> arrondissement : Café « Au Rendez-vous des Chauffeurs », 33, Av. Philippe-Auguste, le mercredi de 17 h 30 à 19 h.

XIII<sup>e</sup> arrondissement : Café « A l'Autobus - Chez Maxime », 117, avenue d'Italie. Métro : Maison-Blanche, le jeudi de 17 à 19 heures.

XIV<sup>e</sup> arrondissement : Café Champagne, 27, avenue du Général-Leclerc. Métro : Porte d'Orléans : le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30.

XV<sup>e</sup> arrondissement : Café « Au Métro », place Balard, tous les jeudis, de 17 h 30 à 19 heures.

XVIII<sup>e</sup> arrondissement : Café « Le Souterrain », 47, boulevard Ney. Métro : Porte de Clignancourt, le mardi de 17 h 30 à 19 heures.

### ● BANLIEUE :

AULNAY-S/BOIS. — Café « Le Commerce », 8, Bd Gallieni (Place de la Gare), tous les vendredis de 17 h à 19 h 30.

BOULOGNE-BILLANCOURT. — Café « Le Phénix », 155, rue du

Vieux-Pont-de-Sèvres (angle rue du Clamart, face au marché), jeudis de 18 h à 19 h au lieu de 17 h 30 à 19 h.

MONTREUIL. — « Le Tourangeau », 20, rue Gallieni (métro Croix de Chavaux), le vendredi de 17 h 30 à 19 h 30.

LEVALLOIS. — Café « Au Terminus du Métro », (angle quai Michelet-Rue A.-France), tous les mercredis de 17 h 30 à 19 h.

### ● PROVINCE :

BESANCON : Café Grandvella tous les mercredis de 17 h. à 19 heures.

BOURGES. — Café-Tabac-Bar, 22, rue Henri Landier (près gare), les jeudis 1<sup>er</sup> et 15 décembre de 19 h à 20 h.

CLERMONT-FERRAND : « Café de France », 22, place Delille, les vendredis de 18 h 30 à 19 h 30.

DIJON. — Café « La Renaissance », rue Chabot-Charny, tous les vendredis de 18 h à 19 h 30.

GRENOBLE : « Café d'Austrans », 5, Cours Berriat, tous les jeudis de 17 h 30 à 19 h.

— Café « Le Normandy », place Grenette, tous les jeudis de 15 à 17 heures.

LYON : Café « Le Clos Vert », 113, rue de la Guillotière (face église Saint-Louis), le samedi de 17 à 20 heures.

Café « Les Etats-Unis » 137, avenue du Professeur-Beauvisage, Lyon-8<sup>e</sup> le mercredi, de 18 h à 19 h.

MARSEILLE : Bar de la Treille, 15, place J.-Guesde (place d'Aix) les jeudis 1<sup>er</sup> et 15 décembre de 18 h à 20 h.

ROANNE. — Café-Bar, 164, route de Charlieu de 18 h à 19 h, les samedis 3 et 17 décembre.

ROUEN : Café « Le Bretagne » Place du Vieux Marché, tous les vendredis de 17 h 30 à 19 h 30.

SAINT-ETIENNE : Café-Restaurant, 23, rue des Tréfileriers (les jeudis de 15 h à 16 h).

SAINT-CHAMOND Café « Idéal-Bar », 4, rue Gambetta, les vendredis 2 et 16 décembre de 18 h 30 à 19 h 30.

SAINT-NAZAIRE : Café Paris-Sports, Place Marceau, le samedi de 16 heures à 17 heures.

SOCHAUX : «Café de la Gare», tous les vendredis de 13 h à 14 heures.

TOULOUSE : Café « Le Béarn » Place St-Michel. Tous les vendredis de 18 h à 19 h 30.